



## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le lundi 5 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 29 septembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle associative du Vigneau à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Marine DUMÉRIL, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Guy CHEVALIER, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Vincent OTEKPO, Virginie GRENIER, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Fabienne LAMOUR, Élodie COUTURIER, Hava AVCI, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Vincent LE GARJAN, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNÉREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Margot DUMAIS, Guillaume AMIET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Alain CHAUVET pouvoir à Jocelyn GENDEK, Hugo COLLET pouvoir à Éric COUVEZ

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Margot DUMAIS

DÉLIBÉRATION : 2026-157

OBJET : REMBOURSEMENT ACTIVITES ANNUELLES NATATION ET CENTRE SOCIOCULTUREL DU GRAND B SAISON 2025-2026

DÉLIBÉRATION : 2026-157  
 SERVICE : DIRECTION SPORTS, JEUNESSES ET VIE ASSOCIATIVE

OBJET : REMBOURSEMENT ACTIVITES ANNUELLES NATATION ET CENTRE SOCIOCULTUREL DU GRAND B SAISON 2025-2026

RAPPORTEUR : Aude MERRIEN-MAAS

Dans le cadre de la délibération des tarifs n° 2025-016 du 31 mars 2025, la Ville s'est engagée à assurer a minima 28 séances de cours annuels natation enfants/adultes par saison et de 30 séances pour les activités annuelles du CSC Grand B.

En-deçà, il convient de rembourser en fin de saison les séances non réalisées.

Le seuil à partir duquel le remboursement peut être appliqué est fixé à 15 euros ; en dessous de ce montant, aucun remboursement ne sera effectué.

En ce qui concerne les activités aquatiques plusieurs séances ont été annulées sur la saison 2025-2026 en raison :

- de divers problèmes techniques ;
- de mouvements de grève ;
- d'absence de personnel technique et d'encadrement.

Concernant les cours de Pilate assurés au centre socioculturel du Grand B, l'intervenant a arrêté ses interventions pour raison médicale. Une nouvelle intervenante a été recrutée sur un autre créneau horaire. Certains usagers ne pouvant plus y participer ont demandé l'annulation des cours. Par conséquent, le nombre de séances à annuler varie entre 5 pour les usagers qui ont pu continuer à participer aux cours et 20 pour ceux dont l'horaire ne convenait pas.

Tableau des activités concernées

| Nom de l'activité                 | Nbre séances dans l'année | Nbre séances à rembourser |
|-----------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>Piscine de la Bourgonnière</b> |                           |                           |
| Ecole de natation mercredi 13h40  | 28                        | 1 ou 2 selon les groupes  |
| Ecole de natation mercredi 14h35  | 28                        | 3                         |
| Ecole de natation mercredi 15h30  | 28                        | 2                         |
| Ecole de natation jeudi 17h30     | 28                        | 4 ou 5 selon les groupes  |
| Circuit training lundi 12h30      | 28                        | 1                         |
| <b>Piscine Ernest RENAN</b>       |                           |                           |
| Apprentissage adulte mardi 12h15  | 28                        | 5                         |
| Renforcement adulte mardi 12h15   | 28                        | 5                         |
| Ecole de nage lundi 17h25         | 28                        | 4                         |
| Ecole de nage lundi 18h10         | 28                        | 6                         |
| Ecole de nage mardi 18h10         | 28                        | 1                         |
| Ecole de nage jeudi 17h25         | 28                        | 1                         |
| Ecole de nage jeudi 18h10         | 28                        | 1                         |

**CSC Grand B**

|                       |    |         |
|-----------------------|----|---------|
| Cours de pilate 18h30 | 30 | 5 ou 20 |
| Cours de pilate 19h30 | 30 | 5 ou 20 |
| Cours Hip Hop         | 30 | 11      |
| Cours de gym douce    | 30 | 11      |

Le calcul est effectué comme suit :

Remboursement = Tarif annuel / nombre de séances annuelles x Nombre de séances à rembourser.

97 familles sont concernées pour un montant total de remboursement de 3 766.82 €

La liste des bénéficiaires, précisant les montants concernés, est annexée à la présente délibération.

Par ailleurs, deux usagères non herblinoises se sont inscrites aux cours de natation pour la saison 2025-2026.

Lors de leur déplacement pour l'inscription, elles n'ont pas été clairement informées de la hausse importante des tarifs votée dans la délibération n°2025-016 du 31 mars 2025.

Suite à la réception de leur facture, elles ont demandé une résiliation de leur abonnement et un remboursement mais elles ne remplissaient aucune des conditions fixées par la délibération susvisée.

A titre exceptionnel, du fait du défaut d'information de la Ville sur les tarifs au moment de l'inscription, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'annulation des deux abonnements pour un montant total de 734.80 € (2 x 367.40 €).

Le nom des deux usagères est annexé à la présente délibération

L'ensemble des crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville sur la nature comptable 65888, exercice 2026.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de procéder au remboursement des usagers inscrits n'ayant pas pu bénéficier de l'ensemble des cours de natation ou du CSC Grand B et au remboursement de l'abonnement aux cours de natation de deux usagères, pour un montant total de 4 501,62 € sur la période 2025-2026.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

Saint-Herblain le : 05/10/2026

La secrétaire de séance

Margot DUMAIS

Le Maire

Bertrand AFFILÉ

